

AFFAIRE N° 4

REMBOURSEMENT par le BUDGET communal de la SOMME DE 350 Frs à M. Louis HOARAU

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Mars 1953

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis avait fait, à la date du 23 Octobre 1952, l'acquisition de l'Ecole de Saint-François avec M. HOARAU (Louis)

La Contribution imposée pour cet immeuble s'élevant à la somme de 2.100 Frs ayant été acquittée par l'ancien propriétaire, il est équitable que la Commune rembourse à celui-ci la quote part qui lui est due, soit:

$$\frac{2.100 \times 2}{12} = 350 \text{ Frs}$$

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir faire rembourser par le budget communal la somme de TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (350 Frs) à Monsieur HOARAU Louis montant de la contribution due pour les mois de Novembre et décembre 1952.

La dépense sera inscrite au budget supplémentaire en cours.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.